



SYNDICAT  
NATIONAL DES  
TERRITORIAUX



S'abonner aux infos du SNT

# Cadres territoriaux : la loyauté ne peut être synonyme de précarité

Chères collègues, chers collègues,

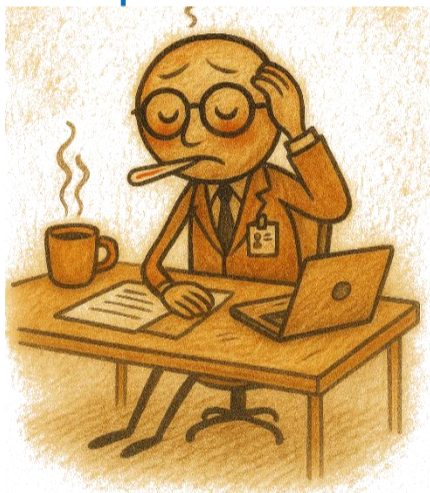
Depuis le 26 février 2025, être malade coûte plus cher : la rémunération en congé maladie ordinaire passe à 90 %, y compris pour les primes et indemnités.

**C'est une décision injuste et illégale, qui dépasse ce que prévoyait la loi.**

**Le SNT ne laisse pas passer !**

Depuis le 23 mai 2025, un recours est déposé au Conseil d'État contre des décrets injustes qui réduisent vos revenus en cas de maladie par la Fédération CFE-CGC des services publics. A l'unissons, nous contestons l'irrégularité juridique de ces décrets et demandons leur annulation.

**Vous êtes ingénieur, attaché, directeur de service, DGS, chef de projet, médecin territorial, conservateur ou cadre supérieur technique... Vous êtes :**



- ✚ Sollicités sans renforts,
- ✚ Détournés du sens de vos missions,
- ✚ Mis en difficulté dans la conduite d'équipes démotivées,
- ✚ Et désormais pénalisés financièrement lorsque vous tombez malades.

On attend de vous de l'exemplarité, de la rigueur, de la loyauté. Vous encadrez, vous arbitrez, vous portez des politiques publiques. **Mais qui prend soin de vous ?** Est-ce cela, la reconnaissance du rôle stratégique des cadres dans l'organisation territoriale ?

**Nos revendications :**

- ✚ L'annulation des décrets injustes ;
- ✚ La sanctuarisation des régimes indemnitaires en cas de congé maladie ;
- ✚ Une protection renforcée contre l'isolement et l'épuisement professionnel.

**Vous êtes cadre A, vous pilotez, coordonnez, accompagnez. Au carrefour des décisions et de l'action, vous faites tourner la machine publique. Mais vos responsabilités augmentent sans reconnaissance. Votre salaire stagne, votre charge s'alourdit, vos marges se réduisent. Et désormais, tomber malade, c'est perdre du revenu.**

*« Parce que vous êtes à la croisée des décisions stratégiques et de la mise en œuvre concrète, parce que votre parole est souvent contenue, mais essentielle, parce que la loyauté ne doit pas se payer par le silence, Aucun impératif budgétaire ne saurait justifier que la maladie devienne un motif de sanction financière pour vous qui, si souvent, encaissez sans pouvoir rien dire ».*



Béatrice BARRAU, Présidente du SNT.



Ensemble, plus forts,  
plus entendus

Faites le choix du SNT :  
un syndicat engagé, solidaire et déterminé

